

12 novembre 2015

Outil d'interrogation en ligne — Foire aux questions

Qu'est-ce que l'outil d'interrogation en ligne? Il s'agit d'une application Web que les clients de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) peuvent utiliser lorsqu'ils ont des questions au sujet des données.

Pourquoi devrais-je utiliser l'outil d'interrogation en ligne? L'outil d'interrogation en ligne vous permet d'effectuer des recherches dans un répertoire de questions et réponses. Si la recherche ne porte pas ses fruits, vous pouvez poser votre question par l'entremise de l'outil et un spécialiste de l'ICIS y répondra. L'outil d'interrogation en ligne vous permet également de communiquer avec l'ICIS jusqu'à ce que vous ayez obtenu une réponse, et plus encore. En outre, vous pourrez vérifier l'état de traitement de vos questions et consulter les réponses (nouvelles et modifiées) aux questions posées par les autres utilisateurs afin de demeurer à jour au sujet des changements qui ont lieu pendant l'exercice financier.

Comment puis-je accéder à l'outil d'interrogation en ligne? Si vous avez un profil de l'ICIS, un nom d'utilisateur et un mot de passe vous permettant d'accéder aux produits et services de l'ICIS, vous aurez automatiquement accès à l'outil. Si ce n'est pas le cas, [inscrivez-vous maintenant](#). Après avoir ouvert une session, cliquez sur le lien vers l'outil d'interrogation en ligne qui se trouve dans la page Mes services.

Comment puis-je trouver la réponse à ma question? Nous vous conseillons de chercher une correspondance exacte pour un mot clé ou un code en particulier. Entrez les mots clés dans la fenêtre de recherche, cochez la case Correspondance exacte, sélectionnez les filtres que vous souhaitez utiliser (p. ex. exercice, produit) pour affiner votre recherche, puis cliquez sur Recherche. Tous les résultats qui contiennent les mots clés (tels que vous les avez entrés) dans le titre, la question ou la réponse s'afficheront.

Que faire si aucun résultat ne s'affiche lorsque j'utilise l'option Correspondance exacte? Effectuez une recherche intelligente. Entrez les mots clés, décochez la case Correspondance exacte, sélectionnez les filtres que vous souhaitez utiliser, puis cliquez sur Recherche. La fonction de recherche intelligente affichera toutes les questions qui contiennent une correspondance exacte avec vos mots clés; ensuite, les questions qui contiennent tous vos mots clés; et enfin, les questions qui contiennent un des mots clés. Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question dans les 5 premiers résultats, lancez une nouvelle recherche ou soumettez une question. Vous pouvez également lancer une recherche par numéro de question.

Puis-je effectuer une recherche par numéro de question? Oui. Entrez le numéro de la question dans l'onglet Chercher une réponse.

Que faire si ma recherche par numéro de question ou par mot clé ne donne aucun résultat? La question a été rouverte ou archivée. Il peut arriver qu'

Lorsque j'imprime une question ou un rapport, les phrases sont tronquées. Comment puis-je régler ce problème? Pour imprimer le texte dans son intégralité, cliquez sur l'option Mise en page, puis modifiez les marges ou choisissez l'orientation paysage. Les questions sont archivées ou mises à jour au fur et à mesure que de nouvelles normes, de nouvelles recherches ou de nouveaux addendas sont disponibles; la base de données est donc dynamique. C'est pourquoi nous vous encourageons fortement à consulter l'outil d'interrogation en ligne plutôt que les documents sur papier, car ceux-ci pourraient contenir des questions et des réponses désuètes. Veuillez noter que vous êtes responsable de décider si les réponses précédemment publiées s'appliquent à votre question de codification.

Pourquoi l'outil d'interrogation en ligne ne me permet-il pas de garder une question ouverte toute la journée? L'outil d'interrogation en ligne est une application sécurisée dont l'accès exige un nom d'utilisateur et un mot de passe. Pour des questions de sécurité, les applications de l'ICIS exigent que les utilisateurs ouvrent une nouvelle session après 30 minutes d'inactivité. Cette pratique s'inscrit dans les normes de l'ICIS.

Besoin d'aide?

Pour obtenir de l'aide concernant l'outil d'interrogation en ligne, écrivez à aide@icis.ca